

28 mar 2014 -15:32

Appartient à Conseil des ministres du 28 mars 2014

Recrutement de personnel contractuel pour l'Autorité belge de la concurrence

Sur proposition du ministre de l'Economie Johan Vande Lanotte, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal relatif au recrutement de membres de personnel contractuels par le SPF Economie, PME, Classes moyennes et Energie au bénéfice de l'Autorité belge de la concurrence.

Le 6 septembre 2013, le nouveau droit belge de la concurrence est entré en vigueur. Le Code de droit économique a par ailleurs mis sur pied une nouvelle Autorité belge de la concurrence (ABC), dotée d'une personnalité juridique propre. Toutefois, le statut administratif et pécuniaire du personnel n'a pas encore été adopté.

Afin que la nouvelle autorité soit en mesure de remplir les missions qui lui ont été confiées par la loi et la réglementation européenne, le projet autorise l'ABC à recruter du personnel contractuel dans les limites de la dotation qui lui est octroyée et dans le cadre d'un plan de personnel approuvé. La sélection et le recrutement se feront en application des règles en vigueur pour les agents contractuels de la fonction publique.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Johan Vande Lanotte, Vice-Premier ministre et ministre de l'Economie, des Consommateurs et de la Mer du Nord
Avenue des Arts 7
1210 Bruxelles
Belgique
+32 2 220 20 11
[http:// www.economie.fgov.be](http://www.economie.fgov.be)